

Mis en ligne
7/03/2024



DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 21/02/2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 13	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 05 mars 2024

Objet : DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les restes à réaliser (RAR) permettent de payer des factures dont le devis a été accepté en exercice n-1 avec inscription de cette dépense en exercice n-1. Mais si une dépense s'avère indispensable avant le vote du budget primitif sans avoir été prévu aux RAR, la collectivité doit prendre une délibération afin de payer cette dépense en investissement à charge de la reporter au budget primitif de l'année.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux de sécurité revêtement monocouche autour du cimetière à l'entreprise TPJ : 2 253,60 €
- Installation d'une cuisine au logement n°1 de l'ancienne école de Crayssac à l'entreprise BEX : 6 615,75 €
- achat d'un ordinateur pour la cantine scolaire (858,29 €) et un switch (700,39€) à Indy System
- le prix de l'étude photovoltaïque du groupe scolaire pour 500 € à Fédération Départementale d'Energies du Lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mandater en investissement les factures de :
 - TPJ pour 2 253,60 € - programme n°330 (Sécurité rue de Lapascalie)
 - BATIMAN MENUISERIES BEX pour 6 615,75 € - programme n°310 (logements de Crayssac)
 - INDY SYSTEM pour 858,29 € et 700,39 € - programme n°300 (Informatique école 2024)
 - FDEL pour 500 € - programme n°320 (Photovoltaïque école)
- de reprendre les crédits nécessaires lors du vote du budget primitif 2024
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

RF
CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
046-214602732-20240228-DE_2024_03-DE

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.